



Ville de Païta

N° 2021/42
du 28 avril 2021

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

*portant dénomination des voies desservant le lotissement
« NAOUIGUE »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité de dénommer certaines voies privées afin d'adresser l'ensemble des administrés de la commune de Païta,
- Sur proposition de la commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 16 avril 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies desservant le lotissement « NAOUIGUE » sont dénommées ainsi qu'il suit et telles que figurant au plan n°2021-DL-09 du 19/01/2021 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Allée de NAOUIGUE	Depuis le point P1 jusqu'au point P3, en passant par le point P2.
Voie B	Allée du PIPELINE	Depuis le point P2 jusqu'au point P4.

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

31
[Handwritten signatures of council members]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DIITT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
- de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
- de la publication effectuée le 29 AVR. 2021

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint,

[Signature of Xavier TIEDREZ]

Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION

Païta, le 29 AVR. 2021

244 PIE

N



1

185

4

5

P1

191

P3

100

101

102

Voie A

2

P2

3

SN

109

108

189

PS

P4

Voie B

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COMMUNE DE PAITA

**Lotissement
NAOUIQUE**



Echelle : 1:2 000

Données sources : GIE SERAIL / DITTT

Réf. Plan : 2021-DL-09 du 19/01/2021